

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2015/013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 27 MAI 2015

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	4
VOTES POUR	4
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : PONCET Norbert

Excusés : HONORAT Guy – PELISSIER Laurence – DEVINE Marc —
PECOULT Jocelyn

Syndic suppléant : LIENS Charles – OLIVIER Denis

L'an deux mille quinze et le vingt-sept mai, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHARGE DE MISSION CONTRAT DE CANAL
=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Le président rappelle que le contrat de canal prévoit un poste de chargé de mission pour animer le contrat et coordonner les actions avec les autres maîtres d'ouvrage.

Jusqu'au 31/12/2015, ce poste est assuré par un chargé de mission inter-canaux mais à partir du 01/01/2016, cette mission sera assurée par le directeur du canal.

Cette dépense étant prévue au contrat de canal par une fiche action, une demande de subvention peut être faite auprès de l'Agence de l'Eau RM et C, à hauteur de 50% de 20% d'un temps plein.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 30 900 € HT réparti comme suit :

- AGENCE DE L'EAU RMC 50%
- AUTOFINANCEMENT 50%

Le président propose au comité de se prononcer sur cette demande d'aide et son plan de financement.

OUI L'EXPOSE DU PRESIDENT : la commission syndicale approuve la proposition du Président et la demande d'aide sur la base de 30 900 euros H.T., et son plan de financement et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président



Mr DOMINIQUE Pierre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20150527-2015-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2015

Publication : 01/06/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

